



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sang

Question écrite n° 62935

Texte de la question

M. Gilles de Robien attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le silence observé par l'Etablissement français du sang (EFS) quant au projet de création d'un centre de ressources biologiques à Amiens (Somme), biothèque destinée à conserver un échantillon de chaque don sanguin aux fins de traçabilité et d'hémovigilance. L'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 approuvant les schémas territoriaux d'organisation de la transfusion sanguine a retenu Amiens comme lieu d'implantation de la biothèque des dons de l'établissement Nord de France de l'EFS. Or, malgré la volonté affichée par l'ensemble des partenaires picards de faciliter et d'accélérer la réalisation des dispositions du schéma territorial, l'EFS tarde à se déterminer. En conséquence, il lui demande, tout d'abord, de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur cette situation, ensuite, s'il confirme le choix d'Amiens comme « pôle de référence régional » et comme lieu d'implantation de la plus importante biothèque transfusionnelle de France.

Texte de la réponse

L'arrêté ministériel du 26 novembre 1999, approuvant les schémas territoriaux de la transfusion sanguine, a retenu Amiens comme lieu d'implantation de la biothèque transfusionnelle pour l'Etablissement français du sang Nord de France. Différentes études d'organisation et d'implantation ont été réalisées au cours des derniers mois, qui ont conduit l'Etablissement français du sang à confirmer le choix d'Amiens. Cette implantation sera réalisée en étroite collaboration avec la biobanque de Picardie et devrait pouvoir être effective à la fin du premier trimestre 2002.

Données clés

Auteur : [M. Gilles de Robien](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62935

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3650

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5827